

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2023**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 février 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

#### **2023-02-01**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2023-02-02**

#### **Hommage et reconnaissance à monsieur Denis Archambault**

ATTENDU que *monsieur Denis Archambault* a fondé, en 1977, à Lavaltrie, une importante galerie d'art qui a célébré, en 2022, son 45<sup>e</sup> anniversaire de fondation;

ATTENDU que la *Galerie Archambault* est la deuxième plus ancienne galerie d'art du Québec;

ATTENDU que la *Galerie Archambault* a présenté, au fil des ans, quelque 200 expositions regroupant un grand nombre d'artistes québécois et canadiens;

ATTENDU que la *Galerie Archambault* expose non seulement des œuvres de grands maîtres, mais aussi celles de peintres émergents;

ATTENDU que la *Galerie Archambault* est localisée dans une maison traditionnelle québécoise située au 1303 de la rue Notre-Dame, que sa construction remonterait à 1880 et que son propriétaire a su en préserver le cachet patrimonial et la mettre en valeur;

ATTENDU que *monsieur Denis Archambault*, d'abord comme peintre puis comme galeriste, s'est beaucoup engagé dans la vie culturelle de Lavaltrie, tout en cherchant à faire valoir la richesse de son histoire;

ATTENDU que *monsieur Denis Archambault* s'est aussi intéressé à l'administration municipale et a été élu à la charge de conseiller municipal en 1995;

ATTENDU que la *Galerie Archambault* constitue l'un des principaux jalons de la vie culturelle de Lavaltrie et qu'elle rayonne bien au-delà des limites de notre territoire;

ATTENDU que *monsieur Denis Archambault* s'est mérité, au fil des ans, de nombreux honneurs pour le travail accompli, dont notamment la *Médaille de l'Assemblée nationale du Québec* en 2017;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal félicite et honore *monsieur Denis Archambault* pour son apport à la vie culturelle lavaltrioise, dont notamment pour plus de 45 années à la tête d'une galerie d'art qui, par la qualité des œuvres exposées, fait rayonner Lavaltrie à l'extérieur de ses frontières;

Que le conseil municipal remercie *monsieur Denis Archambault* pour le rôle qu'il joue, depuis de nombreuses années, dans la protection et la mise en valeur du patrimoine de Lavaltrie ainsi que pour son engagement au sein de notre collectivité.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-03**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 16 janvier 2023. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 janvier 2023**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 janvier 2023.

**2023-02-04**

#### **Demande d'autorisation d'usage conditionnel et de dérogation mineure - rue des Maires**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et d'une demande de dérogation mineure présentées par *Vertige Architecture*;

ATTENDU que la demande a pour but de remplacer le projet autorisé par le conseil municipal en mai 2022 et qu'il vise à construire un projet intégré composé de deux habitations multifamiliales de 30 logements et de trois étages, sur les lots 2 638 388, 2 638 389 et 2 639 098 (rue des Maires);

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à la marge de recul arrière de 3,2 mètres au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que cette nouvelle version du projet génère une plus grande empreinte au sol, en raison de l'augmentation du volume des bâtiments;

ATTENDU que le nombre de cases de stationnement extérieures est beaucoup plus élevé et laisse ainsi moins de place aux espaces verts;

ATTENDU que la percée visuelle vers le fleuve est considérablement réduite en comparaison au projet autorisé initialement;

ATTENDU que les plans architecturaux ne rencontrent pas les objectifs et les critères du règlement relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, plusieurs personnes intéressées se font entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

#### Autorisation d'un usage conditionnel

Que le conseil municipal rejette la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative à la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur les lots 2 638 388, 2 638 389 et 2 639 098 (rue des Maires), telle que présentée par *Vertige Architecture*;

#### Dérogation mineure

Que le conseil municipal refuse également la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-05**

#### **Demande de permis PIIA (enseigne) - 1190, rue Notre-Dame, local 101**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *9473-3763 Québec inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver au 1190, rue Notre-Dame, local 101, un projet d'affichage sur vitrine pour le commerce de boissons fouettées et énergisantes *Le Flyé*, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 1190, rue Notre-Dame, local 101, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-06**

**Demande de permis PIIA - 879 à 883, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Jean-François Desjardins*;

ATTENDU que le projet vise à rénover le triplex situé aux 879 à 883, rue Notre-Dame, par le remplacement du revêtement extérieur, la réfection des galeries, l'ajout d'éléments décoratifs (moulures, planches cornières, etc.) ainsi que des aménagements paysagers, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction et d'aménagement paysager respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par SARP, datés du 17 novembre 2022, portant le numéro de dossier 3286, relatifs aux 879 à 883, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-07**

**Demande d'autorisation de démolition - 140, rue des Maires**

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2022-05-05, autorisé la démolition de l'immeuble situé au 140, rues des Maires;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, à la suite de la démolition de cette habitation unifamiliale, a été subséquemment modifiée par le promoteur pour permettre la construction d'un projet intégré d'habitations multifamiliales de plus grande envergure que ce qui est autorisé aux termes de la résolution 2022-05-04;

ATTENDU que cette modification au projet n'a pas été autorisée par le conseil municipal;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande modifiée et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend maintenir l'autorisation de démolition aux conditions initiales, soit celles associées au premier projet intégré d'habitations multifamiliales proposé;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal maintienne l'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 140, rue des Maires, conditionnellement à ce que l'utilisation projetée du sol dégagé soit dédiée à la construction du premier projet intégré d'habitations multifamiliales, comme signifié aux résolutions numéros 2022-05-04 et 2022-05-05, ou à un projet de moindre densification.

Que la modification proposée subséquemment soit refusée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-08**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 321-2023 - démolition**

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2023-02-09**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 322-2023 - entretien des bâtiments**

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2023-02-10**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement RRU5-6-2023 - gestion des règlements d'urbanisme - diverses dispositions**

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2023-02-11**

**Adoption du projet de règlement RRU5-6-2023**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU5-6-2023 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-12**

**Adoption du second projet de règlement RRU2-59-2023**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-59-2023, en date du 6 février 2023;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-59-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, sur une portion de la rue Georges-Estu, des habitations jumelées d'un étage et de modifier les dispositions relatives aux commerces de vapotage, aux événements et aux revêtements de toiture*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-13**

**Appui à la demande auprès de la CPTAQ - lots 3063872, 3063873, 3063874, 3063876, 3063877, 3063878, 3063879, 3063880, 3064098, 3065543, 3161550 et 3161552**

ATTENDU que le conseil municipal a été mis au fait d'une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée par *Canneberges Schneider inc.* à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, relativement à l'enlèvement de sable à des fins de nivellement et de valorisation du sol et visant les lots 3063872, 3063873, 3063874, 3063876, 3063877, 3063878, 3063879, 3063880, 3064098, 3065543, 3161550 et 3161552;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie, à certaines conditions, la demande visant à compléter l'extraction de sable pour aménager le dernier bassin pour la culture des canneberges, comme décrit à l'avis agronomique produit par monsieur Hugues Francoeur en date du 9 décembre 2022;

Que plus spécifiquement, le conseil municipal, dans le but de permettre la réalisation de cette activité tout en limitant l'incidence négative occasionnée par le transport du matériel ainsi enlevé, sur les voies de circulation et les secteurs résidentiels avoisinants, demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de ne

permettre la réalisation de cette activité que hors de la période de dégel et selon l'horaire suivant:

- du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h
- le samedi, de 7 h à 12 h.

Que l'aménagement des bassins et des champs de canneberges soit complété sur 81,5 hectares;

Que cette demande vise une superficie résiduelle de 0,95 hectare;

Que l'usage projeté soit conforme à la réglementation municipale.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-14**

**Installation de feux clignotants à diverses traverses piétonnières – Demande de permission de voirie et affectation du fonds de roulement**

ATTENDU que le conseil municipal souhaite sécuriser davantage les traverses piétonnières localisées sur la route 138 (rue Notre-Dame);

ATTENDU que la route 138 est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec;

ATTENDU que le MTMD a récemment homologué des modèles de feux clignotants pouvant être installés sur des routes sous sa juridiction;

ATTENDU que le conseil municipal entend procéder à l'installation de feux clignotants homologués par le MTMD, à diverses traverses piétonnières sur la route 138 (rue Notre-Dame);

ATTENDU que pour ce faire, la Ville de Lavaltrie souhaite obtenir l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour l'installation de feux clignotants aux traverses piétonnières localisées sur la route 138 (rue Notre-Dame);

ATTENDU que les coûts pour l'installation de ce type de feux clignotants sont évalués à 63 000 \$, taxes nettes incluses;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal demande au MTMD une permission de voirie visant l'installation de feux clignotants aux traverses piétonnières localisées sur la route 138 (rue Notre-Dame) à Lavaltrie aux endroits suivants :

- intersection de la rue Douaire-de-Bondy;
- intersection de la rue du Domaine-Caché;
- intersection de la terrasse Héту;
- intersection de la rue Saint-Thomas;
- intersection de la terrasse Breault;
- entre le stationnement de l'Hôtel de Ville et l'adresse civique du 1341, rue Notre-Dame;
- intersection de la rue Villeneuve.

Que messieurs Frédéric Rousseau, chef des opérations au Service des travaux publics, ou Antoine Lagimonière, directeur du Service des travaux publics, soient autorisés à présenter la demande de permission de voirie au MTMD et à signer tous documents relatifs à ce dossier;

Que le conseil autorise également l'acquisition et l'installation des feux clignotants;

Que pour procéder à l'acquisition et à l'installation de ces feux, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale de 63 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 5 ans;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet soient retournées au fonds de roulement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-15**

**Autorisation de signature - entente de codiffusion - événements Rythmes et courant**

ATTENDU les orientations de la planification stratégique et la volonté du conseil municipal de dynamiser et d'animer le centre-ville de Lavaltrie;

ATTENDU que les événements *Rythmes et courant* répondent à cet objectif en offrant des spectacles gratuits, en bordure du fleuve, accessibles à tous les citoyens de Lavaltrie et aux visiteurs qui contribuent à faire rayonner la ville;

ATTENDU que les événements *Rythmes et courant* sont une initiative de la Ville de Lavaltrie, en codiffusion avec la Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie, qui assure le volet artistique et logistique de cette série de spectacles;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une proposition déposée par la Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie visant à développer et à bonifier l'expérience offerte dans le cadre des événements *Rythmes et courant* pour les années 2023, 2024 et 2025;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que, dans la cadre de l'entente à intervenir avec la Coopérative du café culturel de la Chasse-galerie concernant la codiffusion des événements *Rythmes et courant*, le conseil municipal se prévale des dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, laquelle stipule que la Ville de Lavaltrie peut conclure une entente de service avec un organisme à but non lucratif sans être tenue de procéder par appel d'offres;

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de codiffusion avec la Coopérative du Café culturel de la Chasse-galerie, relativement à la tenue des événements *Rythmes et courant* pour les années 2023, 2024 et 2025.



Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle est présidente du conseil d'administration du Réseau des femmes élues de Lanaudière, donc elle se retire et s'abstient de voter.**

**2023-02-16**

### **Demande d'aide financière - Réseau des Femmes Élues de Lanaudière**

ATTENDU que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU que la mission du Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et d'outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le soutien, le partage d'information, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU que les élus de la Ville de Lavaltrie reconnaissent l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisent la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décision, de même qu'ils reconnaissent l'expertise du RFEL en ce sens;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie le Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL) par une contribution financière de 500 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire  
*02 110 00 970 Subventions et dons - élus.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, réintègre son siège.**

**2023-02-17**

### **Municipalité engagée dans la réussite scolaire**

ATTENDU que le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudoises et les Lanaudois à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

ATTENDU que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

ATTENDU que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

ATTENDU que les *Journées de la persévérance scolaire* représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Ville;

Que, pour ce faire, nous nous engageons à participer aux *Journées de la persévérance scolaire 2023* afin que notre Ville soit reconnue comme un plus pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- afficher les couleurs et porter les messages des *Journées de la persévérance scolaire 2023* par le biais de nos outils de communication;
- nommer un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, nous nommons le conseiller, monsieur Jocelyn Guévremont, à titre de délégué en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'il puisse agir comme ambassadeur en la matière;
- S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que:
  - distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
  - proposition d'activités parents-enfants;
  - marques de reconnaissance aux finissants de notre collectivité;
  - marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants;
  - projet collaboratif avec les écoles de notre milieu;
  - maintien de la certification OSER-JEUNES;
  - relever le défi du jeudi *PerséVERT*, le 16 février 2023. La Ville s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-18**

### **Autorisation de signature - Centre culturel Desjardins - Festival Petits bonheurs**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Amélie Boutin, chef de division – culture et patrimoine, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de service à intervenir avec le Centre culturel Desjardins pour la diffusion du festival *Petits bonheurs*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-19**

### **Adoption - mise à jour de la Politique de développement des collections de la Bibliothèque**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la *Politique de développement des collections, de la Bibliothèque de Lavaltrie* portant la date du 6 février 2023, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-20**

### **Autorisation de signature - Memento**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention d'abonnement à intervenir avec la Société de gestion de la Banque de titres de langue française, relativement à la licence d'utilisation des bibliothèques inscrites au Service québécois de traitement documentaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-21**

### **Autorisation de signature - Copibec**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la licence à intervenir avec la Société de gestion collective des droits de reproduction Copibec, relativement à de la lecture en direct, de l'enregistrement de lecture et la diffusion de ces lectures.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-22**

**Autorisation de signature - renouvellement de la licence Bibliopresto.ca**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le renouvellement de l'entente contractuelle à intervenir avec Bibliopresto.ca, relativement à l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-23**

**Autorisation de participation - événement Americana 2023 - Réseau environnement**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Anne Charlot-Mayrand, responsable du dossier développement durable, environnement, développement agricole et transport collectif, à participer à l'événement *Americana 2023* du Réseau environnement, du 20 au 22 mars 2023, au *Palais des congrès de Montréal*, au coût de 920 \$ plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-24**

**Renouvellement et nomination - Membres du comité consultatif en environnement**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif en environnement aux postes énumérés ci-dessous:

<b>SIÈGE</b>	<b>MEMBRE</b>	<b>FIN MANDAT</b>
Numéro 1	Madame Amélie Bombardier	31 décembre 2024
Numéro 3	Monsieur Guy Boudreau	31 décembre 2024
Numéro 5	Sophie Lemire ZIP des Seigneuries	31 décembre 2024

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif en environnement aux postes énumérés ci-dessous:

<b>SIÈGE</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>FIN MANDAT</b>
Numéro 7	Monsieur Jérémie Beauregard Secteur jeunesse	31 décembre 2023
Numéro 8	Monsieur Julien Moreau Secteur forestier	31 décembre 2024
Numéro 9	Monsieur Marc Piché Secteur entreprise	31 décembre 2023
Numéro 10	Monsieur André Saulnier Secteur agricole	31 décembre 2024

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-25**

**Embauche et nomination - conseillère en environnement**

ATTENDU le remaniement interne des responsabilités et la vacance d'un poste en environnement;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de madame Vicky Violette au poste de conseillère en environnement;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal procède à l'embauche de madame Vicky Violette au poste de conseillère en environnement;

Que cette nomination soit effective en date du 13 février 2023 et que madame Violette soit soumise à une période d'essai de 6 mois;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, monsieur Denis Moreau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de madame Violette.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-26**

**Embauche et nomination - graphiste créatif et médias numériques**

ATTENDU les besoins en ressources humaines pour le Service des communications, tels que présentés au Conseil municipal dans le cadre de l'adoption du budget;

ATTENDU la création d'un poste de graphiste créatif et médias numériques et le processus d'embauche;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de madame Émilie Dumais à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à l'embauche de madame Émilie Dumais à titre de personne salariée régulière à temps complet à la fonction de graphiste créatif et médias numériques;

Que cette nomination soit effective à compter du 13 février 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 2 de la fonction graphiste créatif et médias numériques;

Que madame Émilie Dumais soit soumise à une période d'essai de 910 heures travaillées;

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-27**

#### **Nomination - fonctionnaires désignés**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal nomme monsieur Carol Rivest, monsieur Gaël Beauchamp, monsieur Therry Hussain et madame Catherine Lalli à titre de fonctionnaires désignés conformément au *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012*, et ce, rétroactivement à leur date respective d'embauche.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-28**

#### **Démission d'un employé cadre**

ATTENDU que le conseil municipal a pris acte de la démission de monsieur Marc-André Desjardins de son poste de directeur des Services administratifs et trésorier, et que celle-ci est effective au 13 février 2023;

ATTENDU que le conseil municipal tient à remercier monsieur Desjardins pour ses années de service au sein de la Ville de Lavaltrie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal manifeste, par le biais de la présente résolution, sa gratitude à l'égard du travail accompli et en remercie chaleureusement monsieur Desjardins.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général**

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

**2023-02-29**

### **Nomination - directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines**

ATTENDU le départ du directeur des Services administratifs;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, de procéder à une réorganisation de la structure administrative visant le remplacement du directeur des Services administratifs;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, de procéder à la nomination de l'actuelle directrice des Ressources humaines, Mme Karine Brousseau, au poste de directrice générale adjointe – Services administratifs et ressources humaines;

ATTENDU que madame Karine Brousseau agira également à titre de trésorière;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Karine Brousseau au poste de directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines et que cette dernière agisse également à titre de trésorière;

Que cette nomination soit effective en date du 6 février 2023;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, monsieur Denis Moreau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au contrat de travail de madame Brousseau.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-30**

### **Nomination - assistante-trésorière**

ATTENDU le départ du directeur des Services administratifs;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, de procéder à une réorganisation de la structure administrative visant le remplacement du directeur des Services administratifs;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, de procéder à la nomination de madame Julie Morand au poste d'assistante-trésorière;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Julie Morand au poste d'assistante-trésorière;

Que cette nomination soit effective en date du 6 février 2023;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, monsieur Denis Moreau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au contrat de travail de madame Morand.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-31**

#### **Autorisation de signature de chèques et effets**

ATTENDU que les dispositions de l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipulent que le maire et le trésorier signent les chèques et autres effets bancaires de la municipalité;

ATTENDU que les dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient que le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire, lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil de mettre à jour ce mandat pour les comptes que la Ville détient dans diverses institutions financières;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que monsieur le maire, Christian Goulet, soit autorisé à signer les chèques et autres effets négociables de tout compte que la Ville de Lavaltrie détient dans diverses institutions financières;

Que le maire suppléant désigné par résolution du conseil soit également autorisé à signer les effets bancaires précités, et ce, pour toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

Que monsieur Marc-Olivier Breault, assistant-trésorier, ou madame Karine Brousseau, trésorière, ou madame Julie Morand, assistante-trésorière, soient autorisés à cosigner lesdits effets bancaires;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.



**2023-02-32**

**Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation - Revenu Québec et Revenu Canada**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal nomme monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, et madame Julie Morand, assistante-trésorière, pour représenter la Ville de Lavaltrie comme mandataires (procuration) auprès de l'Agence du Revenu du Québec et de l'Agence du Revenu du Canada;

Que le conseil municipal autorise l'Agence du Revenu du Québec et l'Agence du Revenu du Canada à communiquer des renseignements confidentiels à madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, à madame Julie Morand, assistante-trésorière, ainsi qu'au directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la directrice générale adjointe, madame Karine Brousseau, ou l'assistante-trésorière, madame Julie Morand, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement traitant de ce sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-33**

**Autorisation de signature - Mutuelle de prévention**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que l'entente avec la *Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux annuels soit acceptée telle que rédigée, et que *DR Conseils*, société en commandite, soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Lavaltrie ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe, madame Karine Brousseau, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de gestion de mutuelle à intervenir entre la Ville de Lavaltrie et *DR Conseils*, société en commandite, et tous autres documents relatifs à ce dossier;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-34**

### **Autorisation de signature - entente Hydro-Québec - bornes de recharge électrique**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville autorise madame Andréanne Bergeron, coordonnatrice aux projets et responsable de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec Hydro-Québec, le cas échéant, concernant l'implantation de bornes de recharge électrique.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-35**

### **Nomination de mandataires auprès de la Société d'assurance automobile du Québec**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que madame Karine Brousseau, trésorière, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, ou monsieur Frédérick Rousseau, chef des opérations, ou monsieur Stephen Doucet, contremaître voirie, ou monsieur Mathieu Robert, contremaître parcs et bâtiments, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents en lien avec la *Société d'assurance automobile du Québec*;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement traitant de ce sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-36**

### **Autorisation - lancement d'appels d'offres publics ou d'avis d'intention aux fins de solliciter le marché**

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie pour l'acquisition de biens, de services et de travaux, il y a lieu d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics ou d'avis d'intention aux fins de solliciter le marché;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise l'administration de la Ville à lancer les appels d'offres publics et/ou avis d'intention pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins de la Ville de Lavaltrie pour :

- Travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment municipal situé au 1997, rue Notre-Dame (phase II);
- Travaux d'aménagement de parcs sur le territoire de la Ville de Lavaltrie;
- Travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales sur la rue Paquin;

- Services professionnels pour la réalisation de plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier, relativement l'aménagement de la presqu'île;
- Marquage longitudinal et ponctuel de la chaussée;
- Nettoyage de rues, trottoirs, aires de stationnement municipal et pistes cyclables;
- Collecte et transport des matières résiduelles destinées à l'élimination;
- Travaux d'implantation d'un réseau d'éclairage sur le territoire de la Ville de Lavaltrie (Halte de Lavaltrie);
- Travaux de pavage de différentes rues;
- Remplacement et acquisition de véhicules pour le Service des travaux publics.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-37**

**Autorisation - destruction documentaire**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, à la suite de la numérisation de dossiers papier, autorise la destruction des documents apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que la destruction desdits documents soit effectuée par une firme spécialisée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-38**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 151-5-2023 - nuisances - recouvrement**

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux nuisances.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2023-02-39**

**Contribution à la levée de fonds - Centraide Lanaudière**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie participe, chaque année, à la campagne de financement de Centraide Lanaudière;

ATTENDU qu'une mobilisation interne est organisée auprès des employés de la Ville de Lavaltrie afin qu'ils contribuent, par des activités de financement ou par une déduction à la source, à la campagne annuelle de Centraide Lanaudière;

ATTENDU que les employés de la Ville de Lavaltrie ont amassé un montant de 1 623 \$ pour la campagne 2022 de Centraide Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal ajoute un montant équivalent à la somme amassée par les employés, dans le cadre de la campagne de financement 2022;

Que la Ville de Lavaltrie autorise ainsi le versement d'une somme globale de 3 246 \$, incluant la contribution des employés et celle des élus, à Centraide Lanaudière dans le cadre de sa campagne de financement 2022;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subvention et dons - élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-40**

**Autorisation de participation - Assises de l'UMQ**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise mesdames les conseillères, Francine Ranger, Marie-Pier Villeneuve et Anne Charlot-Mayrand, monsieur le conseiller, Denis Moreau, et monsieur le maire, Christian Goulet, à participer aux Assises 2023 de l'Union des municipalités du Québec, du 3 au 5 mai 2023, à Gatineau;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2023-02-41**

**Autorisation de participation - Déjeuner-conférence - Philanthropie et nouvelle génération**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve, à participer au *Déjeuner-conférence - Philanthropie et nouvelle génération* proposé par la *Fondation à deux pas de la réussite*, le 15 février 2023 à Repentigny, au coût de 60 \$ par personne, plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1<sup>er</sup> jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

**2023-02-42**

### **Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 17 janvier au 6 février 2023 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 910 824,37 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 1<sup>er</sup> février 2023, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

Lors de la période de questions, il y a eu différents intervenants de la part des personnes présentes.

**2023-02-43**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 16.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Marie-Josée Charron, greffière

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

---

Christian Goulet, maire